

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **27 avril 2016 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR Première-~~deuxième~~-troisième convocation

PREMIERE PARTIE

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Approbation d'une convention visant la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur en application de la loi du 24 juin 2013.
 2. Révision du bail emphytéotique visant la salle «Magimpré » sise à Florée – Approbation d'un avenant.
 3. Révision du bail emphytéotique visant l'ancien presbytère de Crupet – Approbation d'un avenant.
 4. Demande de suppression d'une portion de chemin sise à Courrière – Décision.
 5. Lotissement communal des Loges – Demande de révision du prix d'un lot spécifique.
 6. Maison d'Accueil Communautaire sise à Maillen – Approbation d'une convention de partage de locaux et d'un règlement d'ordre intérieur.
 7. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information.
 8. Congrès régional des Directeurs généraux – Octroi d'un subside.
 9. Déclassement et mise en vente d'un ancien véhicule communal.
 10. « IMIO » - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.
 11. Deuxième pilier de pension pour les agents contractuels.
 12. Circulation routière au sein de la Ruelle du Pouillu sise à Maillen.
 13. Mise en œuvre des stations d'épuration et du réseau de collecteurs d'Assesse et de Maillen.
 14. Transmission des Procès-verbaux des séances du Collège.

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

Huis-clos :

1. Enseignement :
 - Désignation d'une enseignante remplaçante sur fonds propres – Ratification
 - Nomination définitive d'une institutrice primaire (24 périodes)
 - Nomination définitive d'une Maitresse spéciale de religion catholique (2 périodes)
 - Nomination définitive d'un Maître de morale (2 périodes)
 - Nomination définitive d'un Maître spécial de néerlandais (2 périodes)

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX

